

FICHE D'INSCRIPTION POUR UNE RÉSIDENCE DE CRÉATION (À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE)

Coordonnées et renseignements généraux

Nom de l'artiste, du collectif ou de la compagnie : _____

Adresse de correspondance :

Apt

Province

Code postal

Contact principal : _____

Numéro(s) de téléphone : _____

Courriel : _____

Je désire m'inscrire au bulletin web de la TOHU

Liste des participants à la résidence

(Cette liste doit inclure les artistes, l'équipe technique, l'équipe de création, etc.)

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Êtes-vous membre en règle d'En Piste ? : _____

S.V.P. nous fournir le curriculum vitae de tous les artistes et des membres de l'équipe de création.

PÉRIODE DE RÉSIDENCE DÉSIRÉE (ET DATES ALTERNATIVES)*

* Les résidences peuvent être continues, d'une durée maximale de 8 semaines, ou séquencées et s'échelonner sur un maximum de trois sessions (un an).

Le Studio de création de l'École nationale de cirque est ouvert de 13h30 à 21h30 du lundi au vendredi, de 13h à 17h le samedi et de 9h à 15h le dimanche.

Les résidences sont accessibles aux professionnels du secteur des arts du cirque résident au Canada mais sont réservées prioritairement aux artistes et aux collectifs d'artistes professionnels résidant au Québec ainsi qu'aux organismes de production en arts du cirque à but non lucratif ayant leur siège social au Québec.

Nous vous invitons à consulter le document de présentation des services aux professionnels pour de plus amples renseignements relatifs à l'élaboration de votre dossier de présentation. Ce document est disponible au : <http://www.tohu.ca/fr/TOHU/services/professionnels.aspx>

AIDE-MÉMOIRE

INFORMATIONS À INCLURE AU DOSSIER DE PRÉSENTATION

Pour nous aider à bien vous accueillir à la TOHU, n'oubliez pas de joindre les éléments suivants à votre fiche d'inscription :

1) UNE DESCRIPTION DU PROJET ARTISTIQUE (MAXIMUM DE TROIS PAGES)

2) LA FICHE TECHNIQUE DÉTAILLÉE*

- a) Disciplines pratiquées dans votre projet (en arts du cirque et autres disciplines artistiques)
- b) Décors et surface de travail
 - o Plan des installations et spécificités techniques des décors;
 - o Certificats d'ignifugation des décors et rideaux que vous installerez;
 - o Espace nécessaire : dégagement et superficie du sol;
 - o Mobilité des installations scéniques (nous pourrions devoir exiger que vous déplaciez vos décors après chacune de vos répétitions. Si c'était le cas, est-ce possible ?) ;
 - o Revêtement de plancher installé, s'il y a lieu.
- c) Équipement acrobatique
 - o Appareils acrobatiques apportés dans le cadre de la résidence ;
 - o Avez-vous besoin d'une barre d'écartement ? Si oui, quels appareils acrobatiques seront installés sur cette barre ? Doit-elle être amovible ou fixe ? ;
 - o Nombre de points d'accrochage utilisés durant la résidence et usage de ceux-ci ;
 - o Plan de l'installation.

Merci de spécifier si :

- Vous avez votre propre équipement de gréage et vos appareils acrobatiques ;
 - Vous avez besoin d'équipement supplémentaire et de matelas spéciaux ;
 - Vous avez besoin d'un trampoline, d'un fil de fer ou d'un autre équipement complémentaire pour votre résidence.
- d) Équipement technique (éclairage, sonorisation, etc.)
- o Liste de votre équipement, plan d'installation et fiche technique ;
 - o Liste de vos besoins.

3) LE CURRICULUM VITAE DES ARTISTES

4) LE STADE D'AVANCEMENT DU PROJET ET L'ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

*Une fiche technique détaillée du Studio de création est disponible sur le site Internet de la TOHU. Veuillez vous y référer pour faire vos demandes techniques.

Pour plus de renseignements sur les services aux professionnels ou pour nous faire parvenir un dossier de présentation, contactez :

Valérie Pelletier
Coordonnatrice des services aux professionnels
TOHU, la Cité des arts du cirque
2345, rue Jarry EST
Montréal (Québec) H1Z 4P3

Téléphone : 514-374-3522 poste 2225
Télécopieur : 514-729-9964
services.professionnels@tohu.ca

www.tohu.ca